

PATINA No. 08

Description

Description du produit

La patine à base d'alcool est livrée sous forme liquide et prête à l'emploi et a une excellente résistance à la lumière. Un effet égalisé et une transparence élevés sont obtenus grâce à la combinaison de colorants et de pigments micronisés ultra-fins. Les différentes teintes peuvent être mélangées entre-elles et peuvent être éclaircies à l'aide d'alcool.

Base de matière première

Alcool, colorants et pigments

Domaine d'utilisation

Meubles, agencements, le bois tendre ainsi que le bois dur

Certificat de test

Les patines sont inodores et non toxiques, sans danger pour l'environnement et sans danger lorsqu'elles sont manipulées correctement. Elles sont totalement exemptes de pigment et de colorant au plomb, au cadmium, au mercure ou au chromate. Les patines sont conservées sans formaldéhyde.

Conditionnement

1l

Teintes

Noyer - brun	No.1
Chêne	No.2
Acajou	No.3
Noir - brun	No.4
Orange	No.5

Instructions

La patine doit être vigoureusement secouée avant son application afin que les pigments de développement soient répartis de manière homogène dans le liquide de patine. Pendant toute la durée de l'opération, la quantité à employer doit être constamment remuée. La patine est avantageusement appliquée avec le pistolet à patiner sur le bois déjà laqué et légèrement poncé jusqu'à ce que la couleur souhaitée soit obtenue. Après 10-20 minutes, on applique un vernis transparent.

Application

Matériel d'application	Pistolet à godet, pistolet à patiner, pistolet airbrush
Pression	2.5 - 3.0 bar
Buse	1.0 - 1.8 mm
Quantité	env. 1 l pour 5 - 7 m ²

Temp de séchage à 20°C

10 - 20 min.

Le séchage forcé est possible

Finition

Surfaces exposées à des résistances mécaniques normales	Les vernis Colortac (brillant - mat profond)
Surfaces exposées à des résistances mécaniques exigeantes	Les vernis Colorseta ou Mc Finish

Spécial

Toujours procéder à une application de la patine et un laquage d'essai.

N'utiliser que les bois les plus clairs pour obtenir des nuances tout à fait claires.

Précautions

Veillez consulter la fiche de données de sécurité correspondante. Si le port d'un équipement de protection n'est pas requis par la loi, nous le recommandons. Les mesures nationales d'hygiène industrielle et technique doivent être respectées.

Les propositions d'utilisation et les prescriptions sont en principe des recommandations. Notre responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée pour ce qui est de la rectitude et du caractère exhaustif des indications de cet écrit, ni pour tout autre conseil d'utilisation technique.